

Le Point sur . . . l'équité salariale

Le 25 septembre 2003

À partir de la liste des titres d'emplois de mai 2000, le comité d'équité salariale a procédé à l'étude de près de 900 questionnaires remplis par les spécialistes lors de l'enquête de l'automne 2001. Tous les emplois de spécialistes à prédominance féminine et à prédominance masculine ont été évalués, soit 330 titres d'emplois.

Le comité aura dans les semaines qui viennent à :

- évaluer les titres d'emplois qui se sont ajoutés entre le mois de mai 2000 (portrait lors de la catégorisation) et le 21 novembre 2001 (date butoir fixée par la Loi sur l'équité salariale) ;
- valider une dernière fois l'ensemble du dossier ;
- estimer les écarts salariaux.

Le comité a encore comme objectif de finaliser les travaux vers la fin décembre 2003 et ainsi nous pourrons procéder à l'affichage. Rappelons qu'un affichage de 60 jours est prévu par la Loi. Durant cette période, vous pourrez adresser au comité des demandes de renseignements ou transmettre vos commentaires. Le comité est tenu de vous donner une réponse dans les 30 jours suivants la fin de l'affichage.

Par ailleurs, un litige nous oppose à la partie patronale sur l'interprétation et l'application de la Loi quant à la fonction de chargé d'équipe. Les parties ont donc demandé une conciliation devant la Commission de l'équité salariale. D'une part, la partie syndicale prétend que la loi oblige le comité à reconnaître la fonction de chargé d'équipe comme un emploi en soi. D'autre part, la partie patronale prétend que ce n'est pas un emploi en soi et que les tâches spécifiquement reliées au volet charge d'équipe ne devraient pas être considérées dans l'exercice salarial. Le dossier suit son cours et des signes encourageants nous permettent de croire qu'un débloqué pourrait survenir sous peu.

Soulignons que quelque soit la date de fin des travaux, la Loi prévoit que les ajustements salariaux seront rétroactifs au 21 novembre 2001.

Les représentants du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec
sur le comité conjoint d'équité salariale
Johanne Légaré, Jacques Noël et Marie-Noëlle Thoron